

Le 4 juin 2020

Madame Adriana LaGrange
Ministre de l'Éducation de l'Alberta
44 Capital Boulevard, 10044 108 St NW,
Edmonton, AB T5J 5E6

Madame la Ministre,

Au nom de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF), je tiens à vous exprimer ma profonde satisfaction à l'égard des mesures prises par votre ministère dans le cadre du Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité (PLOÉ).

Grâce à ces mesures, votre ministère se démarque. Il a su bien refléter les engagements clés contenus dans l'entente stratégique en éducation soit une consultation avec les conseils scolaires francophones pour l'élaboration de leur plan d'action respectif ainsi que la mise en œuvre d'initiatives en éducation, l'importance d'offrir un continuum en éducation pour appuyer la vitalité des communautés francophones et acadiennes en contexte minoritaire et, enfin, une meilleure transparence quant à l'utilisation des fonds fédéraux qui leur sont transférés pour l'éducation en français, langue première.

Je me permets de vous féliciter en particulier pour votre nouveau portail qui offre des informations justes et complètes et accessibles à tous sur les ententes de financement en éducation en français, langue première en Alberta.

Par ailleurs, le rééquilibrage des sommes attribuées aux conseils scolaires francophones albertains dans le cadre du PLOÉ est aussi une belle avancée qui permet de reconnaître la croissance du réseau des écoles de langue française dans la province avec plus d'une quarantaine d'écoles que fréquentent 9 000 élèves!

J'ai aussi bon espoir que votre ministère n'écartera pas lors du prochain protocole soit celui de 2023-2028 l'idée de majorer encore davantage la contribution accordée aux conseils scolaires francophones de l'Alberta afin de répondre à la demande croissante pour les services éducatifs en français, langue première dans la province.

La FNCSF estime que le prochain PLOÉ devra refléter l'augmentation des coûts de la vie. Ces ententes bilatérales en éducation n'ont pas été majorées de façon significative depuis 10 ans. Pourtant elles sont essentielles pour bonifier l'expérience éducative des élèves francophones, car elles permettent notamment d'offrir du soutien en petite enfance et aux familles multilingues, des activités culturelles, de l'appui en francisation, en littératie et en cyber pédagogie.

La FNCSF propose que le gouvernement du Canada augmente ses investissements lors du prochain PLOÉ en y injectant un montant additionnel de 455 millions de dollars sur quatre ans. Cette majoration favorisera le développement des communautés francophones notamment en permettant à leurs membres de recevoir leur instruction dans leur propre langue tout en respectant le droit de gestion des conseils scolaires.

Je vous prie d'accepter, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments, et vous rappelle que vous pouvez compter sur l'appui et la collaboration de nos membres albertains!

Le président de la FNCSF



Louis Arseneault

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones représente les 28 conseils et commissions scolaires francophones et acadiens au Canada en contexte minoritaire. Ces conseils et commissions scolaires offrent des services éducatifs en français à plus de 170 000 élèves rassemblés dans plus de 700 établissements scolaires.